



[PAYS : Burundi]

ÉTAT D’AVANCEMENT DU PROJET EN MILIEU D’ANNÉE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE : JANVIER – JUIN 2016

| | | | |
|---|--|---|--------|
| Numéro de projet et titre : | PBF/IRF-135:Renforcement du monitoring, de la production de rapports et de la coopération technique du HCNUDH au Burundi | | |
| Organisation(s) récipiendaire (s)¹ : | OHCHR-Burundi | | |
| Partenaires d’exécution (Gouvernement, agences de l’ONU, ONG etc.) : | | | |
| Budget total approuvé² : | USD 1 036 967,24 | | |
| Fonds engagés³ : | USD 126,036.95 | % des fonds engagés / budget total approuvé : | 12% |
| Dépenses⁴ (information préliminaire) : | USD 126,036.95 | % des dépenses / budget total : (taux de dépense) | 12% |
| Date d’approbation du projet : | 18 janvier 2016 | Délai possible de la date de fin des opérations initialement prévue (nombre de mois) | 8 mois |
| Date de démarrage du projet : | 18 janvier 2016 | | |
| Date de fin des opérations initialement prévue : | 31 octobre 2016 (selon l'extension signée 22 avril 2016) | | |
| Résultats du projet : | 1. Une meilleure visibilité et connaissance des violations des droits de l'homme commises au Burundi, y compris sur les personnes déplacées, les réfugiés et les retournés, grâce à un monitoring et une production de rapports crédibles et indépendants de l'OHCHR-B; une attention spéciale est accordée, afin de les catégoriser, aux violences basées sur le genre perpétrées au Burundi tant dans les activités de monitoring que dans celles de rédaction des rapports. | | |

¹ Il faut noter que dans les cas où plusieurs agences participent, un seul rapport doit être présenté.

² Le budget approuvé correspond au montant transféré aux organisations récipiendaires.

³ Les fonds engagés sont définis par les contrats de services et de travail conformément aux règles et procédures financières des organisations récipiendaires. Fournir les informations préliminaires.

⁴ Paiements réels (contrats, services, travail) effectués suivant les engagements.

5 Les domaines de résultat du Fonds pour la consolidation de la paix sont les suivants :

1. Apporter un soutien au processus de mise en application des traités de paix et de dialogue politique (Priorité 1) :

(1.1) Réforme du secteur de la sécurité; (1.2) État de droit; (1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration; (1.4) Dialogue politique;

2. Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2) :

(2.1) Réconciliation nationale; (2.1) Démocratie; (2.3) Gestion/ résolution des conflits;

3. Revitaliser l’économie et générer des dividendes immédiats de la paix (Priorité 3) :

(3.1) Génération d’emplois à court terme; (3.2) Subsistance durable.

4) (Ré)-établissement des services administratifs essentiels (Priorité 4).

(4.1) Renforcement de capacité nationale en services essentiels; (4.2) Extension de l’autorité de l’état/ administration locale ; (4.3) Gouvernance de ressources de consolidation de la paix (y compris le Secrétariat PBF).

| | |
|---|--|
| | <p>2. Un plaidoyer accru et un engagement renforcé de l'OHCDH-B avec ses partenaires nationaux et les autres parties prenantes.</p> <p>3. La synergie entre l'Union Africaine (UA) et l'OHCHR-B est mise en place pour influencer positivement la situation des droits de l'homme au Burundi par des actions d'envergure de monitoring, d'établissement des rapports et de plaidoyer avec les autorités.</p> |
| Domaine de priorité du Fonds⁵ | État de droit |

Évaluation qualitative de l'état d'avancement du projet

| | |
|--|--|
| <p><i>Pour chaque résultat attendu, veuillez donner des preuves de l'avancement (si elles existent) pendant la période du rapport.</i></p> <p><i>De plus, pour chaque résultat prévu, veuillez présenter brièvement les principaux produits déjà réalisés. (1000 lettres max. par résultat)</i></p> | <p>Résultat 1 Produit 1: renforcement de la présence accrue de l'OHCDH-B durant la période post-électorale. Ce produit visant le recrutement de:</p> <ul style="list-style-type: none"> 1.1 - 5 personnels internationaux (P-3); 1.2 - 10 personnels nationaux (6 NO-A et 4 NO-B); 1.3 - 1 UNV; et 1.4 - 6 chauffeurs (G2). <p>Le personnel international et le UNV ont été recrutés et sont en fonction. Le recrutement du staff national est en cours.</p> <p>Résultat 2 Produit 1: La production de rapports indépendants et crédibles sur l'évolution de la situation des droits de l'homme durant la période post-électorale, à travers:</p> <ul style="list-style-type: none"> 1.1 - la collecte de données dans les activités renforcées de monitoring; 1.2 - La rédaction de rapport réguliers et ad hoc. <p>Grace à ses activités renforcées de monitoring, l'OHCDH-B a produit, depuis la mise en œuvre du projet jusqu'au 8 juin 2016, des rapports journaliers (109), hebdomadaires (18), mensuels (5), semi-publics (pour la communauté diplomatique et les autorités) (5) et ad hoc (3), ainsi qu'un nombre important de notes de briefing pour diverses audiences (par ex. le Secrétaire-générale et l'ASG Ivan Simonovic).</p> <p>Résultat 3 Produit 1: La mission d'observation des droits de l'homme de l'Union Africaine est facilitée par les autorités burundaises.</p> <ul style="list-style-type: none"> 1.1 - Sensibilisation des autorités sur le rôle que les observateurs peuvent jouer pour faire cesser les violations et abus des droits de l'homme; 1.2 - plaidoyer pour la signature d'un MOU Burundi/UA; |
|--|--|

| | |
|--|---|
| | <p>1.3 - appuis-conseil à l'UA pendant négociations avec le gouvernement. L'OHCDH-B soulève la question de la présence des observateurs d'une manière régulière lors de ses interactions avec les autorités burundaises</p> <p>Produit 2: Les capacités techniques et logistiques des observateurs des droits de l'homme de l'Union Africaine déployés au Burundi sont renforcées à travers:</p> <p>2.1 - formations à l'intention des observateurs de l'UA; 2.2 - missions conjoints entre l'UA et l'OHCHR-B; 2.3 - réunions d'échanges d'expériences et la mise en place d'un cadre de collaboration entre l'OHCDH-B et la mission observation de l'UA. Des formations et missions ont déjà été organisées.</p> <p>Résultat 4</p> |
| <p><i>Y a-t-il des preuves que le projet a déjà un impact positif sur la consolidation de la paix ? (1000 lettres max.)</i></p> | <p>Malgré la crise politique au Burundi qui perdure, la mise en oeuvre du projet a permis à l'OHCHR-B de mener des actions positives. Ainsi, en préparation de la visite du Secrétaire général Ban Ki-Moon, en février 2016, le chef d'Etat a annoncé des mesures allant dans le sens des recommandations faites par l'OHCDH-B pour le renforcement de la confiance, notamment la reouverture deux des cinq médias fermés suite au coup d'état manqué de mai 2015. Certains mandats d'arrêts internationaux emis par le Burundi ont également été retirés. Il en est de même de la libération de centaines de personnes ayant bénéficié de la grâce présidentielle.</p> <p>Le deployment de 32 observateurs de l'UA au Burundi, dont 23 dès février 2016, a été une autre étape positive. OHCHR-B a formé ces observateurs et maintien un bon niveau de cooperation avec eux, tel que défini par les indicateurs du projet. Ceci a permis un monitoring accru de la situation des droits de l'homme, contribuant à la consolidation de la paix.</p> |
| <p><i>Des effets catalytiques ont-ils été constatés durant la période considérée, y compris en générant de nouveaux engagements de fonds ou en déclenchant / débloquant un processus de paix ? (1000 lettres max.)</i></p> | <p>La situation au Burundi étant très complexe, les négociations pour trouver un accord entre les parties au conflit continuent. A la crise politique s'ajoute une crise humanitaire, entre autres provoquée par la détérioration de la situation économique. C'est dans ce contexte que l'OHCDH-B a obtenu un financement du CERF (Central Emergency Relief Fund) afin d'apporter une protection d'urgence aux personnes dont la vie et la sécurité sont menacées, notamment les victimes et témoins de violations des droits de l'homme, ainsi que les défenseurs des droits de l'homme et les membres de la société civile considérés comme étant proche de l'opposition. Le PBSO a également</p> |

| | |
|--|---|
| | accordé une rallonge du projet afin de permettre à l'OHCDH-B de réaliser des activités clé telles que la lutte contre l'impunité et la promotion de l'Etat de droit et de la réconciliation nationale. |
| <i>Si les progrès ont été lents ou inadéquats, indiquer les raisons principales ainsi que les actions correctrices. (1000 lettres max.)</i> | <p>Le recrutement du personnel national a été retardé à cause d'un manque de ressources du PNUD, entité de mise en oeuvre de cette activité pour le compte de l'OHCDH-B.</p> <p>Suite à un accord récemment conclu entre les deux entités, le processus de recrutement du personnel national a été engagé par le PNUD.</p> <p>En ce qui concerne les observateurs de l'UA, les négociations avec les autorités burundaises continuent pour la signature du MOU, limitant le nombre d'observateurs qui sont déployés à 32 pour l'instant. Les autorités burundaises sont encore hésitantes sur le déploiement d'observateurs additionnels.</p> |
| <i>Quelles sont les activités principales/objectifs visés pour le restant de l'année? (1000 lettres max.)</i> | <p>Le recrutement du personnel national est en cours. Il viendra renforcer les ressources humaines disponibles pour poursuivre la surveillance et la production des rapports des droits de l'homme.</p> <p>Le plaidoyer devrait se poursuivre pour le déploiement des 68 observateurs restants, conformément à la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'UA. Cela devrait passer par la signature du MOU entre l'UA et le Burundi.</p> |
| <i>Les stratégies/la durée/le budget, etc. du projet doivent-ils être rectifiés? (1000 lettres max.)</i> | Une extension du projet pour trois mois (1er août au 31 octobre 2016) a été demandée, avec un somme additionnelle de USD 318,699.5 afin de soutenir le développement d'une synergie d'action entre l'UA et l'OHCDH-B pour influencer positivement la situation des droits de l'homme au Burundi par des actions d'envergure de monitoring, d'établissement des rapports et de plaidoyer avec les autorités. Les informations à propos de cette extension sont inclus dans ce rapport. |
| <i>Quel est l'état général de la situation financière du projet (pourcentage du budget utilisé à la date du rapport) – des informations préliminaires. (1000 lettres max.)</i> | Le taux d'absorption du budget est faible (12%) suite au retard pris dans le recrutement du personnel local. |
| <i>Autre information pertinente pour PBSO (et le Comité de Pilotage) sur le projet à ce stade? (1500 lettres max.)</i> | <p>Le maintien du personnel de l'OHCDH-B à son niveau envisagé avec le recrutement du personnel national supplémentaire est déterminant pour répondre aux besoins critiques de protection, de surveillance et d'établissement des rapports, ainsi que pour renforcer les capacités d'intervention de la société et des autres acteurs nationaux et internationaux.</p> <p>Par ailleurs, le maintien du partenariat avec l'UA reste</p> |

| | |
|--|--|
| | essentiel, afin d'assurer une harmonisation dans les méthodes de travail et les résultats du monitoring et d'éviter des contradictions et duplications préjudiciables à l'efficacité et à la crédibilité des deux organisations. |
|--|--|

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE PAR INDICATEUR : Utiliser le *Cadre de résultats du projet* (du document de projet approuvé) pour indiquer dans le tableau ci-dessous l'état d'avancement et les dernières évolutions concernant les indicateurs clefs de performance à la fois pour les résultats et les produits. Dans les cas où des données quantitatives ne sont pas disponibles, donner une explication qualitative dans le tableau ci-dessus. (250 lettres max.)

| | Indicateur de performance | Indicateur de départ | Indicateur cible de fin de projet | État d'avancement de l'indicateur actuel | Raisons du changement / délai (le cas échéant) | Indicateur cible rectifié (le cas échéant) |
|-------------------|----------------------------------|-----------------------------|--|---|---|---|
| Résultat 1 | Indicateur 1.1 | | | | | |
| | Indicateur 1.2 | | | | | |
| Produit 1.1 | Indicateur 1.1.1 | | | | | |
| | Indicateur 1.1.2 | | | | | |
| Produit 1.2 | Indicateur 1.2.1 | | | | | |
| | Indicateur 1.2.2 | | | | | |
| Produit 1.3 | Indicateur 1.3.1 | | | | | |
| | Indicateur 1.3.2 | | | | | |
| Résultat 2 | Indicateur 2.1 | | | | | |
| | Indicateur 2.2 | | | | | |
| Produit 2.1 | Indicateur 2.1.1 | | | | | |
| | Indicateur 2.1.2 | | | | | |

| | | | | | | |
|--|--|---|--|---|--|--|
| | | | | | | |
| Produit 2.2 | Indicateur 2.2.1 | | | | | |
| | Indicateur 2.2.2 | | | | | |
| Produit 2.3 | Indicateur 2.3.1 | | | | | |
| | Indicateur 2.3.2 | | | | | |
| Résultat 3 Une synergie d'action entre l'UA et l'OHCDH-B pour influencer positivement la situation des droits de l'homme au Burundi par des actions d'envergure de monitoring, d'établissement des rapports et de plaidoyer avec les | Indicateur 3.1 Un plan de travail conjoint est défini. | Absence d'un plan de travail | Un plan de travail conjoint est mise en oeuvre | 50% -plan de travail défini, réunions ont lieu régulièrement, stratégie de plaidoyer en préparation | | |
| | Indicateur 3.2 Etablissement d'un organe pour assurer une harmonisation dans la coordination et la planification des activités des 2 organisations. | Inexistence d'un organe mixte de coordination | Un organe mixte mis en place et fonctionne selon les TDR | 50 % - établissement de points focaux; missions de monitoring conjointe régulières. | | |

| | | | | | | |
|--|--|--|--|---|--|--|
| autorités. | | | | | | |
| Produit 3.1 La présence et le travail de la mission d'observation des droits de l'homme de l'Union Africaine sont facilités par les autorités Burundaises. | Indicateur 3.1.1 Les autorités connaissent et saluent la mission d'observation des droits de l'homme de l'Union Africaine et facilitent leurs activités sur le terrain et à tous les niveaux. | Absence d'un mémorandum d'entente ou note verbale avec le gouvernement du Burundi. | Jusqu'à 100 observateurs des droits de l'homme de l'AU sont déployés au Burundi. | 30% - négociations entre les autorités burundaises et l'UA continuent. | | |
| | Indicateur 3.1.2 | | | | | |
| Produit 3.2 Les observateurs de droits de l'homme de l'Union Africaine disposent des capacités et d'une bonne connaissance du contexte, des défis particuliers et des | Indicateur 3.2.1 Les observateurs des droits de l'homme de l'Union Africaine utilisent dans leur travail leurs connaissances du contexte, des défis particuliers et des instruments des droits de l'homme applicables au Burundi. | Ateliers de formation sont tenus. Missions conjointes sont organisées. Réunions d'échange ont lieu | Capacités des 32 observateurs sont renforcées. Les observateurs de l'UA reçoivent l'appui logistique. | 70% - 1 briefing et 1 formation ont eu lieu; distribution du Code pénal aux observateurs. | | |

| | | | | | | |
|---|------------------|--|--|--|--|--|
| instruments des droits de l'homme applicables au Burundi. | Indicateur 3.2.2 | | | | | |
| Produit 3.3 | Indicateur 3.3.1 | | | | | |
| | Indicateur 3.3.2 | | | | | |
| Résultat 4 | Indicateur 4.1 | | | | | |
| | Indicateur 4.2 | | | | | |
| Produit 4.1 | Indicateur 4.1.1 | | | | | |
| | Indicateur 4.1.2 | | | | | |
| Produit 4.2 | Indicateur 4.2.1 | | | | | |
| | Indicateur 4.2.2 | | | | | |
| Produit 4.3 | Indicateur 4.3.1 | | | | | |
| | Indicateur 4.3.2 | | | | | |